

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 18 mars 2016 COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

16/135 Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2016.

16/136 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16/137 Conseil Municipal - Délégation de pouvoir au Maire - Modification de la délibération n° 14/164 du 14 avril 2014.

Adopté à

l'unanimité

Aux termes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut déléguer au maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, certains pouvoirs limitativement énumérés, pour assurer la bonne gestion des affaires de la commune. Le conseil municipal de Lille, sur ce fondement, a, par délibération n° 14/164 du 14 avril 2014, modifiée par délibération n° 16/3 du 22 janvier 2016, accordé délégation au maire de Lille à l'effet d'exercer, pour la durée de son mandat, vingt-trois des vingt-six pouvoirs listés par l'article L. 2122-22 du CGCT. Le conseil municipal a, dans ce cadre, accordé délégation de pouvoir au maire en matière de marchés et accords-cadres dans une limite fixée, notamment, par référence au Code des Marchés Publics. Or l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, par ses articles 102 et 103, abroge le Code des Marchés Publics à une date fixée par voie réglementaire et au plus tard le 1er avril 2016. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de modifier la délibération municipale n° 14/164 du 14 avril 2014 à l'effet de préciser la limite de la délégation de pouvoir au maire en matière de marchés et accords-cadres.

16/138 Associations - Charte d'engagements des associations subventionnées par la Ville - Règlement financier des subventions municipales aux associations.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, choisit de soutenir les associations dont les actions au bénéfice des lillois s'inscrivent dans les axes de politiques publiques définis par le Conseil municipal. Afin de veiller au respect continu de ses engagements, la Ville de Lille propose aux associations bénéficiaires de subventions de signer une charte d'engagement. Par ailleurs, elle met en place un règlement financier détaillant les dispositifs en vigueur permettant aux associations de solliciter des subventions et à la collectivité de les attribuer, et de garantir un contrôle efficace et équitable de l'utilisation qui est faite de ces subventions. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la charte d'engagements des associations subventionnées par la Ville de Lille et le règlement financier des subventions municipales aux associations.

16/139 Conscils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

16/140 Établissements publics de coopération intercommunale - Syndicats intercommunaux et syndicat mixte - Rapports d'activité de l'année 2014 - Communication.

Le Conseil Municipal prend acte

Aux termes de l'article L.5211-39 du CGCT, le maire de chaque commune, membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Conformément à ces dispositions, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2014 des quatre EPCI suivants : le Syndicat Intercommunal Lille La Madeleine, le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français, le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs et le Syndicat mixte des gens du voyage Lille Métropole, accompagnés du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de chacun de ces établissements.

16/141 Extension de la compétence métropolitaine "cours d'eaux et canaux domaniaux".

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à l'élargissement de la compétence de la Métropole Européenne de Lille "cours d'eaux et canaux domaniaux" au Canal de Seclin et au bras et délaissés de la Deûle et de la Lys.

16/270 Commissions municipales - Composition - Modification.

Adopté à

l'unanimité Suite à la démission de Mme Yéléna TOMAVO de ses fonctions de Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission de la Culture, du Sport et des Relations Internationales.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

16/142 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ASH Football.**
Adopté à l'unanimité

L'Association Sportive Hellemmoise de Football projette, pour la première fois, de faire participer deux équipes du club à un tournoi européen de jeunes les 25, 26 et 27 mars 2016 à Manchester. L'association a sollicité de la Commune un soutien financier exceptionnel d'un montant de 1.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

16/143 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la culture et de l'animation - Année 2016.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune aide les associations œuvrant dans le domaine de la culture et de l'animation afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 15.555 €

16/144 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association "Hellemmes Organisation Cyclisme".**
Adopté à l'unanimité

L'association "Hellemmes Organisation Cyclisme", qui a pour objet la promotion du vélo sur la Commune, organise depuis plusieurs années « le Guidon d'Or » qui remporte toujours la vive adhésion des Hellemmois et Hellemmoises. Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand évènement annuel, l'association a sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 15.400 €

16/145 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de fonctionnement aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité - Année 2016.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 991 €

16/146 Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association de parents d'élèves des 3 écoles - Année 2016.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui favorisent le bien-être des enfants. A ce titre, l'association de parents d'élèves des 3 écoles a sollicité un soutien financier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 500 €

16/147 Commune associée d'Hellemmes - Opération "Nos Quartiers d'Eté".
Adopté à l'unanimité

Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » est né en 1990 de la volonté de la Préfecture de Région et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en Politique de la Ville. L'idée est de permettre à ceux qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers. En 2016, c'est l'association Les jardins dans la ville qui porte l'opération pour tous les partenaires de la Commune. Le total des actions s'élève à 12.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 7.000 €

16/148 Commune associée d'Hellemmes - Travaux sur les équipements sportifs - Demande de subvention à la Métropole européenne de Lille.
Adopté à l'unanimité

La Métropole Européenne de Lille subventionne, dans le cadre du plan de soutien aux équipements sportifs, les collectivités locales pour la réalisation des travaux relatifs à leurs équipements sportifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter auprès de la MEL une subvention d'un montant de 129.350 € TTC pour les travaux réalisés sur les équipements sportifs hellemmois.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

16/149 Commune associée de Lomme - Subventions 2016

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations au titre de l'année 2016.

16/150 Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des subventions aux associations suivantes : 3.000 € au Comité d'Animation de Délivrance, 8.000 € au Collectif Loisirs Animation de la Rénovation et 3.000 € à Planète Jeunes.

16/151 Commune associée de Lomme - Subvention à l'association OSLO dans le cadre du fonctionnement de la résidence sociale située 307 avenue de Dunkerque à Lomme.

Adopté à

l'unanimité En réponse à la problématique récurrente de l'accès au logement des jeunes, la Ville a soutenu la création d'une structure d'accueil temporaire située 307, avenue de Dunkerque à Lomme, par un dispositif territorialisé en partenariat avec le bailleur Logis Métropole et l'association Organisme Social pour le Logement (OSLO), gestionnaire de la résidence et chargée de l'accompagnement des jeunes logés. Le territoire de Lomme n'étant plus repris dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, l'association OSLO ne bénéficie plus du financement de l'Etat et sollicite donc la Ville afin de poursuivre ses activités. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association OSLO une subvention de 4.000 € au titre de l'année 2016.

16/152 Commune associée de Lomme - Lancement d'un "Pacte pour la Jeunesse" des Lommois de 16 à 30 ans.

Adopté à

l'unanimité La Commune associée de Lomme souhaite accorder aux adolescents et jeunes adultes toute leur place dans la Ville et, pour ce faire, mettre en place une coordination des élus et services autour du Pacte Jeunesse destiné à accompagner les 16-30 ans de la Commune. Il est proposé de définir quatre enjeux forts et des engagements : valoriser la parole des jeunes, encourager les initiatives des jeunes pour leur autonomie, accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté, et soutenir l'accès aux droits et aux ressources. Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces orientations du Pacte pour la Jeunesse.

**16/153 Commune associée de Lomme - Site Moulin Bleu - Mutation d'une friche en
Adopté à logements, bureaux et commerces - Bilan de la concertation préalable - Projet de
l'unanimité mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.**

Par délibérations en 2012 et 2013, la Commune associée de Lomme et la MEL ont présenté les enjeux liés au développement d'un programme d'habitat sur le site appelé Moulin Bleu situé 540 avenue de Dunkerque, composé d'une friche de 5 000 m². Une étude urbaine a défini les orientations d'aménagement. Le site est aujourd'hui classé en zonage d'activités (UG) rendant impossible la reconversion souhaitée. Compte tenu de l'incidence de cette opération d'aménagement, la MEL a lancé une concertation préalable. Il est demandé au Conseil Municipal de tirer un bilan favorable de la concertation préalable et de laisser à la MEL l'initiative d'engager une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

**16/154 Commune associée de Lomme - Orientations et plan guide d'aménagement pour la
Adopté à requalification et le développement de la zone commerciale et de loisirs du Grand
l'unanimité But à Lomme.**

La Ville a confié la conduite d'une étude à la société SOPIC NORD, aménageur historique de la zone, avec un protocole d'accord définissant les conditions de requalification et de développement de la zone commerciale et de loisirs du Grand But à Lomme, et a mis au point un montage juridique et financier portant sur la cession à SOPIC NORD des propriétés communales de la zone. Une convention préalable à cette acquisition foncière définit les conditions particulières préalables à cette cession, notamment dans son article 4 alinéa 1 : accord de principe de la Ville de Lille sur le projet de restructuration et le mode opératoire proposés par SOPIC NORD, objet de la présente délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan guide et de composition urbaine pour la requalification et le développement de la zone commerciale et de loisirs du Grand But et d'approuver la levée de la condition particulière figurant à l'article 4 alinéa 1 de la convention préalable à l'acquisition foncière SOPIC / Ville.

**16/155 Commune associée de Lomme - Modification du Plan Local d'Urbanisme - Projet
Adopté à Grand But - Reclassement d'une partie des zones UXr et AUCa en UX.
l'unanimité**

La réalisation du projet de requalification et de développement de la zone commerciale et de loisirs du Grand But nécessite le reclassement au PLU de zones incluses dans le périmètre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à saisir la Métropole Européenne de Lille pour que la procédure de modification du P.L.U soit mise en œuvre afin de classer la partie d'UXr et d'AUCa en UX.

**16/156 Commune associée de Lomme - Projet d'accompagnement des habitants de la
Adopté à Mitterrie dans le cadre du Contrat de Ville et de la Gestion Sociale et Urbaine de
l'unanimité Proximité (GUSP).**

Le quartier de la Mitterrie fait l'objet d'une restructuration urbaine sur le site composé de logements locatifs sociaux appartenant au bailleur Vilogia. Un groupe partenarial de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a été initié en 2010 par les services de la Commune, où sont impliqués les habitants, avec des projets de micro-actions en faveur de la mobilisation, de la formation des habitants et un important volet social. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le programme d'actions élaboré au titre du Contrat de Ville et de la GUSP Mitterrie pour 2016, d'allouer à chaque association la subvention correspondant à la participation de la Ville et d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à solliciter des concours financiers de la Région ou de tout autre partenaire.

16/157 **Commune associée de Lomme - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain des parcelles communales formant les parkings "Rossignol" et "Saint-Vincent de Paul" à Lomme.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la réalisation des parkings « Rossignol » et « Saint-Vincent de Paul » à Lomme, il est proposé de céder au profit de la Métropole Européenne de Lille les parcelles communales constituant l'assise de ces 2 parkings. La MEL a proposé d'établir un seul acte authentique sous la forme administrative. La Brigade d'Evaluation Domaniale a estimé à 129.360 €HT le parking « Rossignol » et à 203.140 €le parking « Saint-Vincent de Paul ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la procédure de transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section C 6745 et section A n° 1256, 1257, 2742 et 5510.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

16/158 **Acquisition de titres de transport de voyageurs par chemins de fer - Demande**
Adopté à **de mise en place du système de paiement par carte "logée".**
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite pouvoir procéder à un paiement centralisé à distance des billets via une carte logée qui serait ouverte auprès d'un des établissements bancaires agréés par la SNCF et intégrée dans l'outil de commande en ligne. Ce moyen de paiement favorise la réduction des délais de paiement et engendrerait des gains dans le traitement des factures. Pour mettre en place ce système de paiement, la Ville de Lille souhaite s'intégrer dans une démarche d'expérimentation avec la DGFIP.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16/159 **Association Talons Aiguilles - Subvention.**

Adopté à

l'unanimité

L'association Talons Aiguilles organise un « Défilé Concours Jeunes Créateurs » permettant à des stylistes débutants ou confirmés de se faire connaître auprès des acteurs du secteur, maisons de couture et entreprises de prêt-à-porter notamment. L'organisation de cet événement à Lille permet d'affirmer la dynamique de la Ville et son rayonnement auprès des acteurs de la filière mode-crédation. Le budget prévisionnel de cet événement est de 20.624 € Afin de permettre à l'association de mener à bien cette opération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 €

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

16/160 **Quartier de Lille-Sud - Fixation du tarif d'occupation du local sis 97 rue du**
Adopté à **Faubourg des Postes et du terrain attenant.**

l'unanimité

Le local sis 97 rue du Faubourg des Postes étant rendu vacant du fait de la liquidation judiciaire de son occupant actuel, M. DECROO, au titre de la SARL FLORASUD, et en vue d'une future remise en location du local, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le tarif applicable au local et au terrain attenant, inclus dans la mise à disposition.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

16/161 Action "Mangez bien, sportez vous bien" de l'Olympique Lille Sud.

Adopté à

l'unanimité L'Olympique Lille Sud souhaite mettre en place une action de sensibilisation autour de la santé, de l'alimentation, du sport et de l'environnement à destination des femmes. Les publics touchés sont issus du quartier de Lille-Sud. L'action cible 40 à 50 femmes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 3.500 € à cette association.

16/162 Politique de la Ville - Nos quartiers d'été 2016.

Adopté à

l'unanimité Environ 59 000 habitants sont concernés sur l'ensemble de la ville par la programmation "Nos Quartiers d'Eté". Ce programme d'actions, arrêté par la Ville de Lille, sera présenté pour instruction au Conseil Régional, partenaire financier de la Ville dans le cadre de ce dispositif. Le coût total de la programmation s'élève à 197.756 € La participation de la délégation Politique de la Ville s'élève à 47.969 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à chaque association concernée.

CITOYENNETÉ

16/163 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Centre, Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Lille-Moulins, Vauban-Esquermes, Vieux-Lille et Wazemmes.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Lise DALEUX

ESPACES VERTS

16/164 Animation des Parcs et Jardins - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de son programme d'animation des jardins lillois et de sensibilisation des habitants à l'environnement, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions initiées par diverses associations. A ce titre, la Ville de Lille a été sollicitée par les associations suivantes : Les AJONC, Nord Nature Chico Mendès, Les Blongios, Les Allumeurs de Réverbères, Le Jardin des Coccinelles, Les Amis de la Nature, Des Jardins et Des Hommes, Entreliaues, Lisières et la Maison de l'Architecture et de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions sollicitées à ces associations, pour un montant total de 110.025 €

16/165 Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Convention d'objectifs et d'attribution des subventions pour l'exercice 2016.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite continuer à soutenir la MRES dans le cadre de la convention de partenariat 2015/2017. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention globale de 164.500 € à la MRES pour l'année 2016, soit 90.000 € pour l'intendance de la MRES et 74.500 € dans le cadre de la contribution et du soutien aux politiques de la Ville.

16/166 Fourniture d'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts de Lille et de ses Communes associées - Signature des marchés passés en procédure d'appel d'offres.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ont besoin d'acquérir de l'outillage à main et à moteur destiné à l'entretien des espaces verts. Le marché actuel arrivant à expiration, il convient de lancer un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour une durée de deux ans reconductible une fois pour une période identique, soit une durée maximale de quatre ans. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le lancement du marché et la signature des pièces correspondantes.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Jacques RICHIR

GESTION DE LA VOIRIE

16/167 **Dénomination des rues, places, squares et équipements.**

Adopté à

l'unanimité La Commission de dénomination des sites, réunie le 10 février, propose au Conseil Municipal d'autoriser plusieurs dénominations.

DÉPLACEMENTS

16/168 **Mise en oeuvre d'un nouveau plan de déplacement.**

**Adopté à la
majorité**

Le plan de déplacement lillois propose une politique globale à l'échelle de la ville et s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains métropolitain (PDU) voté en 2010. Ce nouveau plan vise à améliorer la qualité de vie des Lillois, l'attractivité commerciale et touristique de la ville ainsi que la performance de tous les modes de déplacement. Pour y parvenir, il est proposé d'apaiser la circulation sur les secteurs résidentiels et de limiter fortement les flux de transit sur le cœur de ville. Ainsi, s'il ne sera plus possible d'utiliser le centre ville comme raccourci pour passer de l'est à l'ouest ou du nord au sud, l'accessibilité aux commerces et aux grands équipements sera maintenue et confortée.

LILLE GRAND PALAIS

16/169 **SAEM Lille Grand Palais - Approbation des comptes rendus technique et financier
2014/2015 et des prévisions 2015/2016.**

**Adopté à
l'unanimité**

Conformément aux articles 32-1, 32-2 et 33 du contrat d'affermage déléguant l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais à la SAEM Lille Grand Palais, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus technique et financier 2014/2015 et les prévisions 2015/2016 transmis par le délégataire.

OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

16/170 **Installation de cendriers mobiles sur le domaine public devant les commerces et
leurs terrasses éventuelles - Exonération de droit de voirie.**

**Adopté à
l'unanimité**

L'installation de cendriers mobiles devant les commerces contribue à maintenir l'espace public dans un bon état de propreté et d'entretien. C'est pourquoi, en vue de soutenir cette action et d'accompagner les commerçants dans leurs démarches, il est demandé au Conseil Municipal d'exonérer des droits de voirie ce type d'emprise sur le domaine public.

16/171 **Distributeurs automatiques de denrées et boissons dans les sites de la Ville de**
Adopté à **Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Convention**
l'unanimité **d'occupation du domaine public - Fixation du montant de la redevance.**

Le parc actuel compte près de 40 distributeurs automatiques de boissons chaudes, fraîches et de denrées. Une mise en concurrence a été réalisée afin de procéder au renouvellement de ce contrat et retenir l'offre économiquement la plus performante. La nouvelle occupation est prévue à compter du 10 mai 2016 et prévoit notamment une double tarification pour les agents et le public avec un tarif préférentiel pour les agents.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

16/172 **Mise en oeuvre des nouvelles activités périscolaires (NAP) - Avenants avec les associations.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la mise en oeuvre des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016, la Ville a fait appel aux associations dans le cadre d'un appel à projet. Suite à cet appel à projet, il a été convenu de conclure avec celles-ci des conventions d'objectifs pour l'encadrement d'ateliers à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Considérant les besoins importants des écoles sur la thématique spécifique des sciences et du numérique, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'avenants avec cinq d'entre elles pour l'encadrement d'ateliers supplémentaires.

16/173 **Projet Alternatives aux écrans - Attribution des subventions annuelles aux associations.**
Adopté à l'unanimité

Le projet Alternatives aux écrans est mis en place depuis plusieurs années sur le quartier de Lille-Sud. Il a été lancé à la suite d'un diagnostic sur la trop grande exposition aux écrans de télévision et ordinateurs d'enfants dès l'âge de la maternelle. Le but de ce projet est, d'une part, d'alerter sur les dangers des écrans (perte de concentration, fatigue...) et, d'autre part, et surtout d'accompagner les familles sur les activités alternatives qu'elles peuvent mettre en place avec leurs enfants (lecture, jeux...). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations intervenant dans le cadre du projet, pour un montant total de 5.930 €

16/174 **Prestations extrascolaires, périscolaires et de restauration scolaire - Remises gracieuses.**
Adopté à l'unanimité

Des familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes qu'elles ont contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser des remises gracieuses.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

- 16/175** **Centre social Saint-Maurice Pellevoisin - Attribution d'une subvention.**
Adopté à l'unanimité
- Le Conseil d'Administration du Centre social Saint-Maurice Pellevoisin et l'équipe des salariés ont proposé de dénommer l'équipement Centre social Albert Jacquart. Le Conseil de quartier et la Commission municipale de dénomination des sites ayant émis un avis favorable à cette proposition, le Centre social mettra en oeuvre, dès le 19 mars prochain, un programme d'actions dont l'objectif est de créer les conditions d'une appropriation par les adhérents et usagers de la structure. Afin de lui permettre de réaliser ses actions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € au Centre social.
- 16/176** **Association de préfiguration du Centre Social Vauban Esquermes - Mise à disposition de locaux à titre gracieux.**
Adopté à l'unanimité
- Afin de permettre à l'association de préfiguration du Centre social Vauban Esquermes, nouvellement créée, de mettre en oeuvre ses activités en direction des habitants du quartier, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de locaux municipaux.
- 16/269** **Association de préfiguration du centre social Vauban-Esquermes - Subvention de fonctionnement.**
Adopté à l'unanimité
- L'Association de préfiguration du centre social Vauban Esquermes, créée le 18 janvier 2016, poursuit l'objectif d'obtenir l'agrément de la CAF du Nord pour devenir le 14ème centre social de la Ville de Lille. Pour y parvenir et mettre en oeuvre simultanément un projet d'animation sociale sur le quartier, l'association, qui bénéficie déjà du soutien de la Ville au travers des moyens logistiques mis à sa disposition, sollicite désormais son concours financier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention à hauteur de 100.000 €

DROITS DE L'HOMME

- 16/177** **Programmation Droits de l'homme - Lutte contre les discriminations – 2^{ème} répartition.**
Adopté à la majorité
- Depuis plusieurs années, la Ville de Lille s'est engagée à lutter contre les discriminations sur son territoire, à favoriser l'accès aux droits et à promouvoir les droits de l'homme. Dans ce cadre, deux associations ont présenté une demande de subvention pour un montant total de 13.300 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

16/178 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes âgées.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, au titre d'actions de prévention, de soutien, de loisirs ou culturelles à destination des seniors lillois, pour un montant total de 116.601 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Franck HANOH

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

16/179 **Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement
Adopté à** **des frais.**
l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, des contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Deux de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

16/180 Projets Jeunesse 2016 - Soutien à l'initiative de projets de jeunes.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations de jeunesse, pour un montant total de 26.500 €

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

16/181 Subventions aux opérateurs Cinéma, Audiovisuel et Arts Numériques.

Adopté à la

majorité En accord avec les axes politiques, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorise l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 18.000 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Bernard CHARLES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

16/182 **Développement durable - Attribution d'une subvention à l'association des**
Adopté à **Saprophytes pour le projet d'Unités Productions Fivoises.**
l'unanimité

Les Saprophytes ont développé un projet d'agriculture urbaine à Fives, quartier où est basée leur association depuis 2010. En 2014, la Ville a accompagné le lancement de ce projet en co-finançant un volet « éducation populaire » dans un objectif de co-construction avec les habitants. En 2014/2015, 18 ateliers « fermiers urbains » ont été menés avec une soixantaine de Fivois, soit au local de l'association, soit sur un « jardin ressource » situé à Fives et mis à disposition de l'association par la Ville. En vue de consolider le partenariat avec les structures fivoises implantées à proximité du jardin ressource et de renouveler un programme de 15 rendez-vous « fermiers urbains », il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2.700 € à l'association.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

16/183 Subventions aux opérateurs culturels.

Adopté à la majorité

En accord avec les axes politiques, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorise l'accès au plus grand nombre. Il est proposé le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 237.000 €

**16/184 Gestion et exploitation du Théâtre Sébastopol - Bilan 2014/2015 du délégataire
Il Teatro.**

Le Conseil Municipal prend acte

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2014/2015 du délégataire de la DSP Théâtre Sébastopol.

16/185 Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et de prendre acte des prêts consentis par anticipation.

16/186 Adhésion de l'Espace le Carré au réseau 50° Nord.

Adopté à

l'unanimité

La Ville souhaite inscrire l'Espace le Carré au réseau 50° Nord, réseau d'art contemporain régional et transfrontalier, afin de bénéficier des avantages et formations proposés aux adhérents. L'adhésion représente un coût de 800 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette adhésion.

16/187 Mise à disposition de l'Espace le Carré, lieu municipal d'art contemporain.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite mettre l'Espace le Carré, lieu municipal d'art contemporain, à disposition d'artistes plasticiens ou autres, de collectifs d'artistes ou d'associations, pour des résidences de travail, de création ou de recherche, durant les périodes de vacances du lieu. Cette mise à disposition est gracieuse et fait l'objet d'une convention qui en définit les termes.

- 16/188 Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**
Adopté à lillois - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2015.
l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif et les résultats définitifs du budget de la régie pour l'exercice 2015, le résultat global de clôture excédentaire s'élevant à 61.711,40 €
- 16/189 Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**
Adopté à lillois - Approbation du compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice
l'unanimité 2015.
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion du Trésorier principal pour l'exercice 2015.
- 16/190 Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**
Adopté à lillois - Affectation des résultats de l'exercice 2015.
l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation des résultats proposés.
- 16/191 Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics**
Adopté à la lillois - Adoption du budget primitif 2016.
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2016 de la régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois, par nature et par chapitre, pour la section d'investissement et de fonctionnement et d'autoriser Madame le Maire ou l'élué déléguée à solliciter des participations financières auprès de tous types de partenaires.
- 16/192 Palais des Beaux-Arts - Conventions de dépôt d'oeuvres.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en dépôt d'oeuvres appartenant à sa collection de peinture et la signature des conventions de dépôt afférentes.
- 16/193 Palais des Beaux-Arts - Renonciation à opposition de la prescription quadriennale à**
Adopté à l'encontre d'une créance due au National Museum of Wales.
l'unanimité
- Afin de pouvoir bénéficier d'un prêt de tableau auprès du National Museum of Wales, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à renoncer à opposer la prescription quadriennale à l'encontre d'une créance due audit musée.
- 16/194 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec AG2R la Mondiale.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le partenariat avec AG2R la Mondiale en vertu duquel le Palais des Beaux-Arts propose des animations pour un public spécifique en contrepartie d'un apport d'AG2R de 7.000 €

- 16/195 Palais des Beaux-Arts - Partenariat ferroviaire.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les partenariats avec Thalys (nécessitant l'octroi de billets d'entrée à titre gracieux) et le TER (octroi d'un tarif préférentiel pour les billets d'entrée).
- 16/196 Palais des Beaux-Arts - Fixation de la redevance pour l'occupation du salon de thé.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prolongation de l'occupation du domaine public par l'occupant actuel, correspondant à l'espace de restauration du Palais des Beaux-Arts pour la période du 1er février au 31 juillet 2016 et de fixer le montant de la redevance à 300 € par mois.
- 16/197 Palais des Beaux-Arts - Instauration d'un tarif jeune pour l'Open Museum Zep.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter un tarif d'entrée aux collections permanentes du musée à un euro pour les enfants de moins de 18 ans pendant la durée de l'Open Museum Zep.
- 16/198 Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition Safet Zec.**
Adopté à l'unanimité Le Musée de l'Hospice Comtesse consacre à l'automne 2016 une exposition dédiée à l'artiste Safet Zec avec une présentation exhaustive des techniques et thèmes utilisés par l'artiste. Un catalogue sera édité pour l'occasion. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la tarification de l'exposition, d'autoriser la vente du catalogue de ladite exposition au tarif indiqué et d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter des mécénats et des partenariats.
- 16/199 Musée de l'Hospice Comtesse - Convention de partenariat avec l'Hôtel Mercure Lille Métropole.**
Adopté à l'unanimité Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite développer ses actions en direction du public en s'appuyant sur le réseau de communication des hôtels Mercure qui se proposent d'être un relais des activités du Musée auprès de sa clientèle.
- 16/200 Règlements intérieurs des Musées d'Histoire Naturelle et de l'Hospice Comtesse, du Palais des Beaux-Arts, du Conservatoire à Rayonnement Régional et de l'Espace Le Carré.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs relatifs à l'usage général des espaces des équipements culturels municipaux suivants : Musée d'Histoire Naturelle, Musée de l'Hospice Comtesse, Palais des Beaux Arts, Conservatoire à Rayonnement Régional et Espace Le Carré.
- 16/201 Maison Folie Moulins - Occupation du domaine - Fixation de la redevance pour l'occupation d'espaces.**
Adopté à l'unanimité La maison Folie Moulins, équipement culturel pluridisciplinaire municipal, s'inscrit dans une dynamique de création de lieu de vie et de convivialité pour le public et souhaite, dans ce cadre, pouvoir offrir un service complémentaire et mettre à disposition une offre de « bar-restauration ».

16/202 **Musique - Subventions aux opérateurs culturels.**

Adopté à

l'unanimité En accord avec les axes politiques développés, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorise l'accès au plus grand nombre. A ce titre, il est proposé d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 22.400 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

16/203 Fondation de Lille - Subvention de fonctionnement.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de fonctionnement à la Fondation de Lille d'un montant de 36.113 €

16/204 Education au développement - Subventions à diverses associations.

**Adopté à la
majorité**

Dans le cadre des actions menées au titre de l'Education au développement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : Le Partenariat centre Gaïa, Cap Solidarités, Lianes coopération, Resiproc et La Cimade, pour un montant total de 47.950 €

16/205 Coopération Lille Oujda - Subvention à l'Université de Lille 1.

**Adopté à la
majorité**

Dans le cadre de la coopération Lille Oujda, il est proposé d'accorder une subvention de 2.000 € à l'Université de Lille 1 pour le colloque Compola, organisé conjointement par les universités françaises et marocaines de Lille, Lyon, Orléans, Bordeaux, Rabat, Tanger et Oujda.

16/206 Coopération Lille Saint-Louis du Sénégal - Subvention à diverses associations.

**Adopté à la
majorité**

Dans le cadre de la coopération Lille Saint-Louis du Sénégal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention aux associations Ch'ti Teranga, Xippi et Initiatives pour le Développement Durable, pour un montant total de 27.000 €

16/207 Coopération Lille Naplouse - Subvention à l'association Amitié Lille Naplouse dans le cadre de la convention tri-annuelle 2014/2016.

**Adopté à la
Majorité**

En 2014, une convention d'objectifs tri-annuelle a été signée entre la Ville de Lille et l'association Amitié Lille Naplouse. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 12.000 € au titre de la troisième année.

16/208 Coopération Lille Cologne - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de la coopération Lille Cologne, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes : 1.200 € à l'association Carnaval de Moulins pour l'échange établi avec Cologne et 1.000 € à l'association Interphaz pour un projet multipartenariat Cologne Leeds Lille.

16/209 Coopération Lille Leeds - Subventions à diverses structures.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de la coopération Lille Leeds, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 1.000 € à l'école Samain-Trulin pour l'accueil de leur école partenaire de Leeds et de 500 € à l'association Carrami pour un projet d'échange.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Estelle RODES

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

16/210 Quartier Faubourg de Béthune - NPRU - Programme d'investissement d'avenir
Adopté à l'unanimité "Villes et territoires durable" - Concorde - Convention cadre pour la phase de maturation du projet.

La Ville de Lille est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Ville durable et solidaire » organisé par l'Agence Nationale de pour la rénovation urbaine (ANRU), opérateur de l'Etat pour ce Programme d'investissement d'avenir (PIA). Le projet, défendu par la Ville devant le comité de sélection du PIA, cible le secteur Concorde à Faubourg de Béthune et vise à développer une stratégie innovante de renouvellement urbain, pour un quartier "à santé positive". La sélection du projet porté par la Ville se traduit par dans une convention-cadre de maturation du projet finançant un programme d'études à réaliser en 2016, par l'attribution d'une participation de 150.000 € du Programme d'investissement d'avenir. Le programme d'étude doit conduire, dès la fin 2016, à la définition d'un programme d'action opérationnel. L'une de ces études est réalisée dans le cadre d'une convention de recherche avec le CEREMA.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

16/211 Personnel municipal - Action Sociale - Restauration - Convention entre la Ville et l'Etat.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la politique d'action sociale de la Ville à destination de ses personnels, il est proposé de permettre l'accès à un service de restauration collective à des agents qui ne peuvent accéder au restaurant municipal. Une convention avec le gestionnaire du restaurant administratif des services de la Préfecture du Nord sera signée en ce sens. La participation financière de la Ville sera versée directement au prestataire, à raison de 2,95 € par repas consommé, soit un coût annuel évalué à 7.700 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention afférente entre la Ville et l'Etat.

RESSOURCES HUMAINES

16/212 Conservatoire à Rayonnement Régional - Taux de rémunération pour les vacances des membres de jurys d'examens et de concours.
Adopté à l'unanimité

Le Conservatoire paie actuellement les membres de jurys à 35,01 € bruts de l'heure, quel que soit l'examen évalué. Dans le but de réduire les dépenses de vacances de personnel, il est proposé de créer un taux de vacation inférieur (22,76 € bruts de l'heure) pour les jurys, hors troisième cycle spécialisé, qui impose un niveau de qualification supérieur. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce nouveau taux de vacation et son application à partir du 1er juin 2016.

16/213 Plan d'actions de la Ville de Lille pour l'emploi et l'insertion des personnels municipaux en situation de handicap - Avenant à la convention n° C-0560 avec le FIPHFP (2013/2016).
Adopté à l'unanimité

La convention n° C-0560 relative au financement des actions municipales menées à destination des personnes en situation de handicap conclue avec le Fonds d'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2013/2016 arrive à son terme le 30 juin 2016. Afin de clôturer l'exécution du plan contractualisé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer un avenant à cette convention visant à proroger la validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2016.

MARCHÉS PUBLICS

16/214 **Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.**
Adopté à
l'unanimité Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

16/215 **Plan Local d'action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des services - Subventions aux animations commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2016, les unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. La subvention totale sollicitée au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 13.192,05 € dont 6.529,22 € pour la Ville, au titre de la délégation Commerce. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions de partenariat et le versement des subventions à plusieurs unions et associations commerciales.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

16/216 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2015/2020 - Animation et promotion des marchés de plein air - Subvention à l'association Interfel.**
Adopté à l'unanimité

L'association Interfel réalise une opération d'animation et de promotion des marchés de plein air lillois dans le cadre de la semaine nationale de la Fraich'attitude du 10 au 19 juin 2016 ainsi que le 22 et 25 juin 2016. L'objectif est de sensibiliser la clientèle des marchés aux bienfaits des légumes et fruits de saison mais aussi de leur montrer l'accessibilité des fruits et légumes frais par le biais de recettes simples et rapides. Il s'agit également d'informer les consommateurs de l'importance d'une consommation quotidienne de fruits et légumes frais afin de prévenir le risque de maladies chroniques comme l'obésité. L'opération contribue également à dynamiser l'achat de fruits et légumes sur les marchés lillois. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.143,72 € à l'association Interfel.

16/217 **Subvention à l'association La Tente des Glaneurs.**
Adopté à l'unanimité

L'association La Tente des Glaneurs sollicite le soutien de la Ville de Lille dans le but de renouveler son matériel. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à cette association.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

16/218 Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention dite de haut niveau aux quatre clubs suivants : ASPTT Lille Métropole, Lille Hockey Club, Tennis Club Lillois Lille Métropole et Lille Université Club, pour un montant total de 125.000 €

16/219 Piscines - Tarifs de la nouvelle piscine du Sud - Règlement intérieur des piscines municipales lilloises.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la grille tarifaire de la nouvelle piscine du Sud et d'adopter le règlement intérieur des piscines municipales lilloises.

16/220 Sport - Action d'insertion qualification en faveur des clubs de football – Subvention - Avenant n° 2 à la convention entre la Ville et le GEIQPSAL- Profession Sport 59.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention entre la Ville et le GEIQPSAL-Profession Sport 59 relative à l'action d'insertion qualification en faveur des clubs de football.

16/221 Lille Métropole Basket SASP - Attribution d'une subvention pour missions d'intérêt général - Année 2016.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 115.670 € au titre de l'année 2016, au Lille Métropole Basket S.A.S.P. pour les missions d'intérêt général qu'il remplit.

16/222 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions d'organisation à diverses associations sportives lilloises, pour un montant total de 61.250 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

16/223 **Rapport annuel 2015 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

**Le Conseil
Municipal
prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel 2015 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, établi par la Commission Handicap "Lille Ouverte à Tous".

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

16/224 Subventions 2016 destinées aux associations oeuvrant pour l'inclusion sociale.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite, comme chaque année, poursuivre ses actions vis-à-vis des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui permet l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 182.257 €

FÊTES FORAINES

16/225 Subvention au Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges.

Adopté à

l'unanimité Le Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges sollicite la Ville de Lille pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la bonne organisation de l'édition 2016 qui se déroulera du 27 août au 25 septembre 2016.

CONSEIL MUNICIPAL

23

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

16/226 **Exercice 2016 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision modificative n° 1.**
Adopté à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le documentaire budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

16/227 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2016.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite aider les associations qui oeuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant global de 37.500 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

16/228 **Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des**
Adopté à **nouveaux taux.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'application du nouveau barème, applicable au 1er janvier 2016, de rémunération du personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement dans les écoles publiques de la Ville de Lille.

16/229 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à

l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Centre, Lille-Sud, Lille-Moulins et Vauban-Esquermes.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

16/230 Programmation - Délégation Droits des Femmes 2016 – 2^{ème} répartition.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, de défendre les droits des femmes et lutter contre les violences qui leur sont faites. A ce titre, la deuxième répartition d'aide financière de la délégation Droits des femmes pour l'année 2016 concerne trois actions et s'élève à 7.650 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

PLAN LILLOIS DE L'HABITAT

16/231 Adhésion de la Ville de Lille à l'association Habiter 2030.

Adopté à

l'unanimité Initiée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL), l'association Habiter 2030 vise à accompagner et développer le processus d'enseignement de l'école d'architecture en promouvant l'interdisciplinarité, des projets de recherches alternatifs et rapprocher les acteurs de l'aménagement, de la construction et du cadre de vie avec les étudiants, enseignants et chercheurs. La Ville de Lille souhaite y adhérer afin de travailler à différents sujets comme le Solar Décathlon ou le pavillon Renaissance. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion, sans frais, de la Ville à cette association et de désigner son représentant dans ses instances.

POLITIQUE DU LOGEMENT

16/232 Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projet 2016 - Acomptes sur subventions.

Adopté à

l'unanimité L'aide financière de la Ville est sollicitée par diverses associations pour la réalisation d'actions liées au logement. L'appel à projet annuel de la délégation Logement a été lancé en janvier 2016. Les associations candidates à l'appel à projet doivent déposer un dossier argumenté de demande de subvention pour chacune des actions envisagées en 2016. Les dossiers 2016 en cours de dépôt par les associations seront examinés prochainement. Néanmoins, pour faciliter la gestion de ces associations et la continuité de leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'un acompte à cinq associations, pour un montant total de 60.000 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

16/233 **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous - Subvention à l'association Les
Adopté à** **Vacances Solidaires.**
l'unanimité

Dans le cadre du projet Lille, Ville de la Solidarité, la Ville a mis en place le dispositif « Accès aux vacances et aux loisirs pour tous » afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances et ce, dans l'objectif de promouvoir les vacances autrement dans le cadre d'un tourisme social, durable, responsable et solidaire. L'association Les Vacances Solidaires a sollicité l'aide financière de la Ville pour la reconduction de son action en 2016. A titre informatif, l'an dernier, 236 Lillois ont pu bénéficier des offres de cette association et faire ainsi aboutir leur projet de vacances. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 12.000 € à cette association.

16/234 **Convention 2016 entre la Ville de Lille et la SNCF dans le cadre des actions
Adopté à** **"Vacances pour Tous".**
l'unanimité

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes. En effet, partant du constat que plus de la moitié des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes n'ont pas la chance de profiter d'un départ en vacances et pour remplir ces objectifs, le service Lille, Ville de la Solidarité a mis en place une action intitulée « Tous en Vacances » qui permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux. Pour remplir ces objectifs, la SNCF souhaite participer à la réduction du coût du transport des familles bénéficiaires de ces dispositifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention établie dans ce cadre.

16/235 **Adhésion au dispositif "Bourse Solidarité Vacances" - Actions "Tous en
Adopté à** **Vacances" - Adhésion à l'ANCV - Convention 2016 entre la Ville et l'ANCV.**
l'unanimité

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes. En diversifiant les dispositifs proposés, notamment par l'introduction de partenaires travaillant dans le champ des vacances sociales et solidaires, elle permet aux familles de bénéficier d'offres de séjours à tarifs avantageux. Il convient donc, afin d'acter l'adhésion à ce dispositif, de demander au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Agence Nationale pour les Chèques vacances (ANCV) et la signature de la convention correspondante entre la Ville et l'ANCV.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

16/236 **Lecture publique - Subventions aux associations.**

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux associations culturelles qui participent à la promotion du livre, de la lecture et de la littérature. Il est proposé d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 47.700 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

16/237 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne**
Adopté à **foi présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

16/238 **Braderie de Lille - Animation sur la gestion des déchets menée par l'association**
Adopté à **Les Connexions - Subvention.**
l'unanimité

A l'occasion de la Braderie de Lille 2016, l'association Les Connexions souhaite poursuivre le projet de coordination de la stratégie de gestion sélective des déchets débuté en 2010. Elle sollicite donc une subvention pour mener à bien ce projet. Il est proposé de lui octroyer une subvention d'un montant de 4.500 €

16/239 **Elimination des déchets ménagers - Rapport annuel sur le prix et la qualité du**
Le Conseil **service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2014.**
Municipal
prend acte

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, la Métropole Européenne de Lille a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers en 2014. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

16/240 **Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille au dispositif d'achat groupé de gaz mis en oeuvre par l'UGAP.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz mis en oeuvre par l'UGAP.

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

16/241 **Marchés publics d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments de la Ville de Lille, de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes et de leurs CCAS - Autorisation de signature des marchés à venir passés selon la procédure de dialogue compétitif.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des marchés d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

EMPLOI

16/242 **CitésLab - Subvention à l'association Boutique de Gestion Espace (BGE) Hauts de France - Convention entre la Ville et l'association.**
Adopté à l'unanimité

La Boutique de Gestion Espace (BGE) Hauts de France a pour objet principal de promouvoir la prise d'initiatives. Elle contribue au développement local et à la création d'emplois en fournissant aux entrepreneurs ou porteurs de projets les informations, les conseils, les aides et la formation aux techniques de gestion dont ils ont besoin. En s'appuyant sur un maillage partenarial destiné à favoriser une présence régulière au sein des quartiers, l'animateur CitésLab assure une mission d'amorçage de projets qui incite les habitants à se placer dans une démarche positive de structuration de leur parcours professionnel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.700 € à BGE pour la réalisation de l'action CitésLab et d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'association.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

16/243 **Plan Lecture - Bibliothèque municipale - Convention de prêt à la Ville de deux expositions "J'ai grandi ici" et "Raymond rêve".**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le prêt de 2 expositions par la Médiathèque de Tourcoing à la Bibliothèque Municipale de Lille du 7 mars au 4 avril 2016.

16/244 **Conservatoire de Lille - Conventions de partenariat avec les associations Qu4tre à 4 et Eurofestival 2016.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de deux conventions de partenariat avec l'association Qu4tre à 4 pour soutenir l'organisation d'un stage autour du trombone avec des artistes invités de renommée internationale et avec l'association Eurofestival 2016 pour soutenir l'organisation des compétitions autour des championnats d'Europe de Brass Band, pour la première fois en France, à Lille.

16/245 **Ecole de musique de Wazemmes - Convention de partenariat avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants dans le cadre d'une résidence artistique.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

16/246 **Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Projet de réaménagement du 104, rue du**
Adopté à **Faubourg de Roubaix pour permettre la construction de logements ainsi que la**
l'unanimité **mise en valeur du parc intérieur - Bilan de la concertation préalable - Déclaration**
de projet valant mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme.

Par délibération n° 15/554 du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe du lancement par la MEL d'une concertation préalable au projet de réaménagement de la parcelle située 104, rue du Faubourg de Roubaix en vue d'une construction de logements neufs et d'une valorisation du parc intérieur. Cette concertation s'est déroulée du 16 novembre au 3 décembre 2015. La présente délibération a pour objet de rendre compte du bilan de cette concertation et des suites à donner, notamment la mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme.

16/247 **Quartier Faubourg de Béthune - Projet de reconversion du site IUFM rue de**
Adopté à **Londres et chemin de Bazinghien - Bilan de la concertation et arrêt du projet valant**
l'unanimité **mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.**

Le site dit « IUFM » dans le quartier du Faubourg de Béthune est délimité par la rue de Londres, le chemin de Bazinghien et la bretelle de sortie de l'échangeur n° 5 de la A25. Le Conseil Départemental du Nord envisage de céder le site à un opérateur en vue de la réalisation d'une opération de construction mixte d'activités et de logements prenant en considération les contraintes environnementales ainsi que les atouts en matière d'accessibilité. Un ajustement du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire pour permettre cette opération, dans la mesure où ce site en zonage urbain mixte (UBc) fait l'objet de contraintes réglementaires, avec une marge de recul de 45 m le long de la bretelle de sortie de l'autoroute, et un secteur parc couvrant une grande part du site.

ACTION FONCIÈRE

16/248 **Quartier des Bois-Blancs - Projet d'habitat participatif - Parcelles sises à Lille 216**
Adopté à **rue des Bois-Blancs - Vente au profit de Partenord Habitat.**
l'unanimité

La Ville de Lille a lancé un appel à projets d'habitat participatif en 2011 sur le site situé 216, rue des Bois-Blancs à Lille. Le groupe des "Voisins et caetera" a candidaté auprès de Partenord Habitat et a été retenu comme lauréat en raison de la qualité du projet proposé favorisant le mieux vivre ensemble, la diversité sociale et culturelle. Dans ce cadre, la Ville envisage de vendre au profit de Partenord Habitat, qui porte de manière opérationnelle et financière le projet pour le compte du groupe des « Voisins et caetera », les parcelles cadastrées EN 500, 498, 481, 482 et 484 pour une surface de 711 m². Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette vente au prix de 59.339 € HT.

**16/249 Quartier de Fives - Ancienne cité Lys - Acquisition d'un local de convivialité à
Adopté à Pierres et Territoires - Délibération modificative.
l'unanimité**

Par délibération n° 15/568 du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un local associatif et de convivialité à la Société Pierres et Territoires. Ce projet, poursuivi dans le cadre de l'opération d'aménagement sur l'ancienne cité Lys de l'ANRU - Lille Quartiers Anciens, consiste en un programme de construction de 25 logements, la création d'une placette, l'extension de la rue Porret et la création d'un local d'activités. Lors de la réalisation du plan de division réalisé par le géomètre, le local que la Ville va acquérir en l'état futur d'achèvement porte désormais sur une surface de 64,9 m² et non plus 67,9 m².

**16/250 Quartier de Lille-Sud - Zac Arras Europe - Parcelle sise rue de la Garonne -
Adopté à Déclassement du domaine public communal.
l'unanimité**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Arras Europe, la SORELI, aménageur concessionnaire, doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières à l'intérieur du périmètre de la ZAC, dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville de Lille. Parmi ces parcelles figure la parcelle sise rue de la Garonne sur laquelle seront réalisés des ouvrages d'infrastructures. Cette parcelle appartenant au domaine public de la Commune, sa cession doit donc être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal. Celle-ci a donc fait l'objet d'une désaffectation matérielle. Conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette désaffectation doit être à présent confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

**16/251 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cession de l'immeuble sis 221 rue du Buisson
Adopté à au profit de de la SCI Le Clos du Bazingham.
l'unanimité**

Par délibération n° 15/427 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières et des études notariales dans le cadre de la cession de l'immeuble communal sis 221 rue du Buisson. Un mandat non exclusif a été donné à des agences immobilières ainsi qu'à une étude notariale le 24 juillet 2015. La valeur vénale de cet immeuble a été évaluée dans une fourchette allant de 80.000 € à 110.000 €. Après la signature d'une promesse unilatérale d'achat par un candidat-acquéreur devenue caduque faute d'obtention de son prêt, l'immeuble a été remis en vente dans les mêmes conditions le 4 janvier 2016. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de l'immeuble au profit de la SCI Le Clos du Bazingham au prix de 95.000 €

**16/252 Quartier de Lille-Sud - ZAC Arras Europe - Parcelle sise rue de la Garonne - Vente
Adopté à au profit de la SORELI.
l'unanimité**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Arras Europe, la SORELI, aménageur concessionnaire, doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières à l'intérieur du périmètre de la ZAC, dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville de Lille. Parmi ces parcelles figure la parcelle sise rue de la Garonne sur laquelle seront réalisés des ouvrages d'infrastructures (voirie de desserte). Celle-ci, qui appartenait au domaine public communal, a fait l'objet d'un déclassement. Elle appartient à présent au domaine privé de la Ville et peut être vendue. La vente sera réalisée au prix de 30 €/m². Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente.

16/253 Quartier de Moulins - Extension de l'assiette du bail emphytéotique consenti par LMH à la Ville sur le secteur Alsace/ Jacques Febvrier.
Adopté à l'unanimité

Devant les difficultés constatées sur le secteur de la place Jacques Febvrier, de la résidence Alsace et de la rue Louis Bergot, LMH met à disposition de la Ville de nouveaux espaces lui appartenant afin que celle-ci puisse notamment fermer l'accès à la résidence depuis la rue Louis Bergot. Cette mise à disposition doit être constatée dans un avenant à intervenir, qui étendra l'assiette du bail emphytéotique actuel portant sur les parcelles où le centre social est construit.

16/254 Quartier du Vieux-Lille - Cession de l'ancien Hôtel d'Avelin au profit de la société SOFIM.
Adopté à l'unanimité

Par délibérations n° 14/38 et 14/467 respectivement en date des 10 février et 27 juin 2014, la Ville a mis en vente l'immeuble situé à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Jardins, dénommé « Hôtel d'Avelin ». Cet immeuble a été mis en vente sur la base d'un prix plancher de 2.400.000 € Après deux phases de sélection, le jury d'attribution, réuni le 16 octobre 2014, a désigné l'équipe SOFIM comme acquéreur du bien au prix de 2.400.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les actes.

16/255 Quartier de Wazemmes - Bien sis 30 rue Saint-Pierre Saint-Paul - Vente au profit de Monsieur et Madame PARISIS.
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 15/567 du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières et/ou études notariales dans le cadre de la mise en vente du bien sis à Lille 30 rue Saint-Pierre Saint-Paul. Des mandats de vente non exclusifs ont donc été signés avec plusieurs agences. Par l'intermédiaire de l'une d'elles, la Ville a reçu une offre de M. et Mme PARISIS, au prix net vendeur de 225.000 €, correspondant au prix du mandat de vente. L'offre de Monsieur et Madame PARISIS avait été acceptée sous réserve d'une validation par le Conseil Municipal. Une promesse unilatérale d'achat a été signée. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien autoriser la levée de l'option de la promesse d'achat et de décider cette vente.

16/256 Quartier de Wazemmes - Partie de la parcelle sise 60 bis rue du Docteur Yersin - Déclassement du domaine public communal.
Adopté à l'unanimité

La fédération SOLiHA vend actuellement, au profit du groupe TMC FINANCE, les parcelles dont elle est propriétaire sises à Lille rues des Postes et Kuhlmann cadastrées PS 345, 516 et 328. Ces biens donnent sur la propriété Ville sise 60 bis rue du Docteur Yersin cadastrée PS 539. A la lecture du plan cadastral, il existe à l'arrière du bâtiment communal un passage rattaché à la parcelle Ville de Lille. Or, celui-ci n'est pas utilisé par la Commune qui n'a aucun accès sur celui-ci. A contrario, les biens appartenant à SOLiHA cadastrées PS 345 et 516 possèdent plusieurs portes donnant sur ce passage. Par ailleurs, le bâtiment édifié sur la parcelle PS 516 possède un soupirail prenant jour et air sur ce couloir ainsi que deux cheminées sans qu'aucun acte de constitution de servitudes reprenne celles-ci. SOLiHA a interpellé la Ville en vue de prévoir une régularisation de cette situation de fait par la vente du passage au profit de son acquéreur. La situation des lieux rendant ce couloir cadastré PS 539p (37 m²) inutile pour la Commune, il paraît donc opportun de procéder à sa vente au groupe TMC FINANCE. Le bien de la Ville faisant partie du domaine public communal, il convient donc préalablement à la cession du passage de décider le déclassement de ce dernier du domaine public communal.

16/257 Quartier de Wazemmes - Parcelle sise 60 bis rue du Docteur Yersin - Vente au profit du groupe TMC FINANCE.
Adopté à l'unanimité

La fédération SOLiHA vend actuellement au profit du groupe TMC FINANCE les parcelles dont elle est propriétaire sises à Lille rues des Postes et Kuhlmann cadastrées PS 345, 516 et 328. Ces biens donnent sur la propriété Ville sise 60 bis rue du Docteur Yersin cadastrée PS 539. A la lecture du plan cadastral, il existe à l'arrière du bâtiment communal un passage rattaché à la parcelle Ville de Lille. Or, celui-ci n'est pas utilisé par la Commune qui n'a aucun accès sur celui-ci. A contrario, les biens appartenant à SOLiHA, cadastrées PS 345 et 516, possèdent plusieurs portes donnant sur ce passage. Par ailleurs, le bâtiment édifié sur la parcelle PS 516 possède un soupirail prenant jour et air sur ce couloir ainsi que deux cheminées sans qu'aucun acte de constitution de servitudes reprenne celles-ci. SOLiHA a interpellé la Ville en vue de prévoir une régularisation de cette situation de fait par la vente du passage au profit de son acquéreur. La situation des lieux rendant ce couloir cadastré PS 539p (37 m²) inutile pour la Commune, il paraît donc opportun de procéder à sa vente au groupe TMC Finance au prix de 30 €/m².

16/258 Quartier de Lille-Centre - Cession de l'ancienne faculté de pharmacie et de médecine à l'angle des rues Jean Bart et Jeanne d'Arc.
Adopté à l'unanimité

Par délibérations n° 15/104 et 15/226, respectivement en date des 26 janvier et 13 avril 2015, le site de l'ancienne faculté de pharmacie et de médecine à l'angle des rues Jean Bart et Jeanne d'Arc a été mis en vente. Une publicité a été réalisée sur place, sur le site Internet de la Ville de Lille et dans La Voix du Nord. La Ville de Lille a organisé 2 visites et a fourni le cahier des charges et les plans réalisés par le géomètre aux équipes intéressées.

HABITAT DURABLE

16/259 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie d'insalubrité, auto-réhabilitation, énergie solaire, végétalisation des toitures, récupération des eaux pluviales et ravalement de façades.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville apporte des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Lommois et Hellemmois et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, personnes morales ou physiques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitation de logements individuels et collectifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 165.627 € pour les primes rénovation de l'habitat et développement durable et de 24.885 € pour les primes ravalement de façades.

16/260 Prime Habitat - Octroi de primes municipales exceptionnelles.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/628 du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a défini les critères des différentes primes en faveur d'un habitat rénové et durable. Pour certaines situations particulières, ces critères d'attribution peuvent engendrer l'abandon du projet par les propriétaires ou inciter à une rénovation moins qualitative. C'est pourquoi, par délibération n° 15/430 du 2 juillet 2015, il a été proposé d'octroyer des primes à titre exceptionnel jusqu'à 100 % de la dépense subventionnable TTC définie par le règlement général de l'ANAH en vigueur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution d'une prime exceptionnelle, pour un montant plafond de 7.870€

**16/261 Maison de l'Habitat Durable - Convention cadre entre la MEL et la Ville –
Ce rapport Avenant n° 2 - Convention de mise à disposition d'un chargé de communication.**

**est retiré de
l'ordre du
jour**

**16/262 Maison de l'Habitat Durable - Exposition éco-habitat lors de la Semaine du
Adopté à Développement Durable - Convention de partenariat entre la Ville et le groupe
l'unanimité de grande distribution "Les Mousquetaires".**

Le groupe de grande distribution "Les Mousquetaires", en collaboration avec l'association des éco-maires, propose une exposition interactive sur l'éco-habitat à destination des élèves de CM1 et CM2. Cette exposition a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'habitat écologique autour de quatre thèmes : l'eau, l'énergie, l'air et la terre. Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'installation de cette exposition à la Maison de l'Habitat Durable lors de la semaine du Développement Durable afin de proposer un outil pédagogique, en lien avec les écoles, aux élèves, et d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville et le groupe de grande distribution "Les Mousquetaires".

QUALITÉ ET INNOVATION
DANS L'HABITAT

16/263 Aides financières pour la production de logements locatifs sociaux.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre du mandat 2014/2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il s'agit d'aider une opération de construction neuve pour la production de 46 logements locatifs sociaux représentant une aide totale maximum de 80.000 €

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Mélissa MENET

LUTTE CONTRE LA VACANCE

16/264 **Lutte contre la vacance - Mise en oeuvre de la procédure d'état d'abandon**
Adopté à **manifeste.**
l'unanimité

Cette procédure concerne 54 immeubles et/ou terrains et complétera utilement les autres actions coercitives et incitatives déjà mises en place pour traiter l'habitat ancien privé dégradé : procédures d'insalubrité ou de péril, MOUS de lutte contre l'insalubrité, PIG habitat durable, PMRQAD, actions de requalification des courées, etc.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

16/265 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de**
Adopté à **déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides**
l'unanimité **et demande de remboursement.**

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette aide à six ménages pour un montant total de 3.600 € et de demander le remboursement de l'aide à deux ménages qui n'ont pas utilisé tout ou partie de l'argent versé (848 €).

16/266 **Indemnité pour l'accession sociale dans le PMRQAD à Lille-Sud.**

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 12/465 du 25 juin 2012, la Ville de Lille a souhaité mettre en place une indemnité pour l'accession sociale destinée à favoriser le maintien du statut de propriétaire occupant pour les ménages à revenus modestes contraints de vendre leur bien dans le cadre d'une opération d'aménagement. Cette délibération sollicite l'octroi d'une subvention pour deux ménages entrant dans ce dispositif dans le cadre du Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PMRQAD).

16/267 **SPLA "La Fabrique des Quartiers" - Rapport d'activité de l'année 2014.**

Adopté à

l'unanimité Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Lille, actionnaire de la SPLA "La Fabrique des Quartiers", doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité de l'année 2014 de la SPLA.

Séance du 18 mars 2016

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

16/268 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à trois associations nouvellement créées, pour un montant total de 2.600 €